



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel/Fax : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

Communiqué du CRENC
en date du 29 janvier 2022

BASCULE DES COMPETITIONS 2022 VERS LE SYSTEME FEDERAL

Le Comité Régional d'Équitation de Nouvelle-Calédonie a pris la décision de basculer la gestion des concours directement vers le système fédéral. Désormais toutes les compétitions organisées sous l'égide du CRENC deviennent **fédérales** et devront suivre les modalités d'enregistrement et de publication exigées par la Fédération Française d'Équitation (FFE).

A titre d'information :

- Le calendrier des compétitions validé va être affiché sur le site de la FFE.
 - Les informations relatives au déroulement de la compétition (programme, engagements, ordre de départ, les résultats, etc.), sont réalisés et/ou consultables directement sur le site de la FFE.
 - Les engagements sont ouverts généralement 15 jours avant la date du concours, et la clôture des engagements s'effectue le lundi à minuit (heure métropolitaine) précédant la date de compétition.
 - Pour consulter toutes informations sur le site de la FFE, les cavaliers licenciés doivent se munir de leur numéro de licence (login) et de leur mot de passe pour s'y connecter.
- **Pour le cavalier de compétition de division CLUB (Poney et club) :**
 - La licence compétition CLUB est validée par le centre équestre de rattachement du cavalier licencié FFE pour la saison 2022 après remise du certificat médical et de l'autorisation parentale pour les mineurs.
 - Les engagements pour participer aux compétitions s'effectuent uniquement par le centre équestre de rattachement. (Pas de changement par rapport à N-1).
 - **Pour le cavalier de compétition de division AMATEUR :**
 - La licence compétition AMATEUR est prise par le centre équestre de rattachement du cavalier licencié FFE pour la saison 2022. Le coût annuel de cette licence est d'environ 10 000 francs CFP (à ajouter au prix de la licence cavalier FFE).
 - Un certificat médical (daté de moins d'un an) ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs restent obligatoires.

Nouveautés pour le cavalier AMATEUR :

- Création d'**un compte engageur propre** au cavalier AMATEUR, sur le site de la FFE.
- **Ce compte** doit faire preuve d'un solde créditeur pour pouvoir s'engager sur les compétitions.
- L'engageur est responsable sur le concours, en cas de gains, le compte engageur sera crédité.
- Les centres équestres peuvent, s'ils le souhaitent, engager également les cavaliers AMATEURS.

- **Pour les Officiels de compétition :**

La bascule de la gestion des compétitions dans le système fédéral met en avant les officiels de compétition qui seront ainsi référencés directement dans le système fédéral et bénéficieront des différentes possibilités de promotion tous les deux ans (sous réserve de remplir les conditions requises à chacune des évolutions).

Pour toutes demandes d'information, n'hésitez pas à contacter votre enseignant, ou à adresser vos demandes par courriel au CRENC à equitation@lagoon.nc.

Bien sportivement,

L'équipe du CRENC

Le CRE-NC représente la Fédération Française d'Équitation en Nouvelle Calédonie

